



Pension alimentaire à un enfant majeur

Par **Mayerling69**, le **20/08/2009 à 19:22**

Bonjour,
Lors de la séparation de mes parents, il y a 10 ans, mon père a obtenu ma garde.
Je suis aujourd'hui âgée de 20 ans et j'ai quitté le foyer familial il y a deux ans pour faire mes études.
Pendant ces deux années, mon père ne m'a fait que des versements aléatoires (tant en matière de somme que de dates).
Fatiguée de cette situation, j'ai mis mes études en pause pour travailler au moins un an afin de retrouver une tranquillité morale que j'avais perdue.
Le cœur du problème est que les revenus de mon père proviennent des versements que lui fait ma grand-mère (sa mère à lui) et qu'il ne possède donc rien ou presque en son nom propre. A tout moment, ma grand-mère peut cesser ses versements et il n'aura donc plus de revenus "réels" bien que son train de vie ne sera pas modifié.
Ma question est : Puis-je lui réclamer une pension alimentaire dans ma situation ? (salariée en fin de CDD) et si oui, la pension sera-t-elle caduque si jamais ma grand-mère cessait ses versements à mon père ?
Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **20/08/2009 à 19:50**

Bonjour,
L'article 213 du Code Civil précise que les parents pourvoient à l'éducation et à l'entretien de leurs enfants.
La jurisprudence ne limite pas cette obligation à la minorité de l'enfant mais cette obligation perdure à la majorité tant que l'enfant n'est pas en mesure de "voler de ses propres ailes". C'est le cas pour un majeur qui poursuit ses études.
Que vous verse votre mère ?
C'est le juge aux affaires familiales qui est compétent. Consultez le greffe du tribunal.

Par **Mayerling69**, le **20/08/2009** à **19:57**

Ma mère a des revenus très limités pour sa part mais , comme convenu au départ avec mes deux parents, elle me verse de quoi payer tous les à côtés en plus de mon loyer : Factures, frais de vie en tous genres ...rnrnUne pension fixe lui sera-t-elle demandée à elle aussi, dans le cas où le juge déciderait dans imposer une à mon père ?

Par **Tisuisse**, le **20/08/2009** à **20:03**

Affirmatif, mon colonel !